
AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine*.

Rénovation et agrandissement - 3135, chemin Daulac

A12-VM-03

Localisation :	Arrondissement de Ville-Marie
Reconnaissance municipale :	Secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle Séminaire de philosophie (Cedar et Atwater)
Reconnaissance provinciale :	Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal
Reconnaissance fédérale :	Aucune

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis de sa propre initiative, la propriété étant située dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal.

NATURE DES TRAVAUX

Le projet consiste à rénover et à agrandir une maison unifamiliale construite en 1947 selon les plans de Fetherstonhaugh, Durnford, Bolton & Chadwick, architectes. Il prévoit entre autres le remplacement des fenêtres et des panneaux d'amiante-ciment ondulé, l'enlèvement du balcon latéral, l'ajout de certaines ouvertures au sous-sol, un agrandissement latéral pour y aménager un sas de transition et la réalisation d'un aménagement paysager.

AUTRES INSTANCES CONSULTÉES

Le projet sera soumis à l'examen du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement et devra faire l'objet d'une autorisation du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF).

*Règlements de la Ville de Montréal 02-136 et 02-136-1

ANALYSE DU PROJET

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) a pris connaissance de la documentation préparée par Martin Troy, architecte, en date du 2 mars 2012 pour la maison Couture (3135, chemin Daulac), et aimerait faire part de quelques préoccupations à l'égard du projet déposé. D'abord, le CPM questionne la couleur anthracite proposée pour les fenêtres et portes de la résidence. Il estime que cette tonalité altère le caractère de la maison et alourdit la composition des façades. En effet, la couleur existante, dans des tons verts, s'harmonise beaucoup plus judicieusement à la couleur de la maçonnerie et au solin de cuivre en plus d'accentuer l'horizontalité de l'immeuble. Aussi, le CPM note que le détail de menuiserie qui délimite le coin nord-est de la résidence disparaît avec les travaux proposés et considère qu'il devrait être maintenu en tant qu'élément contribuant à la composition d'ensemble.

Par ailleurs, selon les indications fournies, le projet prévoit l'installation d'un écran vert antibruit pour délimiter la propriété. Le CPM considère que cette nouvelle clôture n'est pas appropriée en bordure de l'avenue Cedar, compte tenu des caractéristiques du contexte d'intégration. Il lui apparaîtrait préférable d'installer une clôture ornementale ajourée (en fer forgé par exemple) et d'améliorer la privauté de la cour arrière par l'ajout de plantations le long de la clôture, à l'intérieur de la propriété.

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) est favorable aux travaux de rénovation et d'agrandissement proposés pour la propriété située au 3135, chemin Daulac et fait les recommandations suivantes pour bonifier le projet :

- Préconiser, pour les fenêtres et les portes, une couleur s'apparentant à la couleur existante dans les tons de vert;
- reproduire à l'identique le détail de menuiserie qui marque le coin nord-est de la propriété;
- proposer une autre solution pour délimiter la propriété le long de l'avenue Cedar et retenir un écran qui s'intègre au contexte du quartier.

La présidente,

Original signé

Marie Lessard

Le 8 mai 2012